

acceptant les amendements qui s'imposent pour rendre la loi complète ;

Parce qu'une bonne loi réparatrice serait une leçon salutaire donnée à ce gouvernement du Manitoba, arrogant, autoritaire et injuste ;

Parce qu'il importe de faire disparaître au plus tôt de la scène politique, cette épineuse question.

L'honorable ministre des Finances disait en terminant son discours : "Rendons justice à cette faible et patiente minorité." Oui, rendons justice, mais que cette justice soit complète, qu'elle soit générale, afin de prouver que le pacte de la Confédération n'est pas une duperie ; que les minorités peuvent s'abriter sans crainte à l'ombre du drapeau canadien et du fair play britannique ; que cette justice ne soit pas seulement "L'or dans la pépite." suivant l'expression du même honorable monsieur, et peut-être aussi, le secret désir de plusieurs membres du gouvernement.

Il me fait peine vraiment, M. l'Orateur, d'avoir à me séparer de l'honorable chef de l'opposition et de la plupart de mes amis politiques. Mais je comprends que cette question des écoles n'a point un caractère politique ; qu'elle ne fait pas partie du programme libéral.

Je n'en accorde pas moins ma confiance à l'homme distingué que j'ai l'honneur de reconnaître comme chef ; je n'en rends pas moins justice à la droiture de ses intentions.

Je sais que l'attitude prise par l'honorable chef de l'opposition, est sévèrement appréciée par plusieurs. Mais n'est-il pas juste de remarquer, qu'il considère cette loi comme devant être pratiquement

inefficace ; qu'il est convaincu que la conciliation judicieusement pratiquée, pourrait amener encore un règlement satisfaisant ; que, chef d'un grand parti politique, il eût peut-être commis une faute, au détriment des catholiques, en adoptant comme remède, une loi réparatrice incomplète que nos alliés, les libéraux anglais, considèrent prématurée, surtout quand ces alliés ont été depuis longtemps, les défenseurs dévoués des intérêts catholiques, contre plusieurs de ceux qui s'en déclarent, aujourd'hui les champions, et quand ces alliés peuvent nous être encore si utiles à l'avenir.

Je regrette que l'honorable chef de l'opposition n'ait pas été au pouvoir à la place de ces messieurs depuis 1890. J'ai confiance qu'il eût mieux compris l'importance de faire rendre justice à la minorité, depuis longtemps déjà ; qu'avec la hauteur de vue qui le distingue comme homme d'Etat, il eût compris davantage les besoins de la situation, l'importance de la diplomatie et de la conciliation dès le début. Et, si ces messieurs, qui siègent sur les banquettes ministérielles, refusaient de rendre justice, négligeaient de faire adopter la loi réparatrice avec les amendements convenables, et que la cause des catholiques fut remise entre les mains de l'honorable chef de l'opposition, appelé à leur succéder au pouvoir, je regarderais l'avenir avec confiance, bien convaincu qu'il saurait, avec l'aide de son parti, protéger efficacement les droits de la minorité.

Je termine ces trop longues observations, M. l'Orateur, en remerciant les honorables députés de cette Chambre de la bienveillance avec laquelle ils m'ont écouté.